

# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

FICHE D'HOMOLOGATION CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL  
POUR LES VOITURES DES GROUPES 1 A 5

BOOK OF RECOGNITION IN ACCORDANCE WITH APPENDIX J TO THE INTERNATIONAL  
SPORTING CODE FOR CARS OF GROUPS 1 TO 5

Constructeur/Manufacturer CITROEN Modèle / Model MA série ME (CX 2400 GTI)  
 Cylindrée / Cylinder capacity 2347 cm<sup>3</sup>  
 Constructeur du châssis / Chassis Manufacturer CITROEN  
 Constructeur du moteur / Engine Manufacturer CITROEN  
 Homologation valable à partir du / Recognition valid as from -1 JAN 1978 FISA - Transfert en Gr.A  
 Modèle homologué en groupe 1 Numéro d'homologation 5689  
 Model recognized in group  
 Photo A : voiture vue de 3/4 AV Photo B : voiture vue de 3/4 AR  
 Photo A : 3/4 view of car from front Photo B : 3/4 view of car from rear



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES / GENERAL CHARACTERISTICS :

- 1) Mode de construction : construction séparée / monocoque.  
Type of car construction : separate / unitary construction.
- 2) Matériau du châssis acier Matériau de la carrosserie acier  
Material of chassis Material of coachwork
- 3) Empattement droit 2845 mm Gauche 2845 mm  
Wheelbase right Left
- 4) Largeur de la carrosserie mesurée aux axes AV 1520 mm  
Width of bodywork measured at front axle
- 5) Largeur de la carrosserie mesurée aux axes AR 1532 mm  
Width of bodywork measured at rear axle
- 6) Longueur hors-tout avec pare-chocs 4670 mm Sans pare-chocs 4525 mm  
Overall length with bumpers Without bumpers
- 7) Type de suspension : AV hydropneumatique AR hydropneumatique  
Type of suspension : Front Rear

(Photo D)

(Photo E)

Signature et cachet de  
l'autorité sportive nationale,

Signature et cachet  
de la F.I.A.,



**FISA - Transfert en Gr.A**

**MOTEUR :**

- 8) Cycle 4 temps
- 9) Nombre et disposition des cylindres 4 en ligne  
Number and disposition of cylinders
- 10) Système de refroidissement eau  
Cooling system
- 11) Emplacement et position du moteur à l'avant , placé transversalement  
Location and position of engine
- 12) Matériau du bloc moteur fonte  
Material of engine block
- 13) Roues motrices : AV - AR avant  
Drive wheels : Front - Rear
- 14) Emplacement de la boîte de vitesses accouplée au moteur (transversalement à l'avant)  
Location of gear-box

**CARROSSERIE ET ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR / COACHWORK AND INTERIOR**

- 20) Nombre de portes 4  
Number of doors
- 21) Matériau des portes : AV acier AR acier  
Material of doors : Front Rear
- 22) Matériau du capot moteur acier  
Material of bonnet
- 23) Matériau du capot coffre acier  
Material of boot lid
- 24) Matériau de la lunette AR verre sécurit  
Material of rear window
- 25) Matériau du pare-brise verre feuilleté  
Material of windscreen
- 26) Matériau des glaces des portières AV verre sécurit  
Material of front door windows
- 27) Matériau des glaces des portières AR verre sécurit  
Material of rear door windows
- 28) Système d'ouverture des vitres portières AV cde électrique AR cde mécanique  
Sliding system of door windows Front Rear
- 29) Matériau des glaces de custode verre sécurit  
Material of rear quarter lights
- 30) Poids siège (s) AV (enlevés de la voiture avec dossiers, glissières et supports) 18,6 et 14,5 kg  
Weight of front seat(s) (complete with supports and rails, out of the car)
- 31) Matériau du pare-choc AV acier inoxydable Poids 13,6 kg  
Front bumper material Weight
- 32) Matériau du pare-choc AR acier inoxydable Poids 11,6 kg  
Rear bumper material Weight
- 33) Ventilation : oui ~~non~~ / yes no.



FISA = Transfert en Gr.A

**DIRECTION / STEERING**

- 40) Type crémaillère  
 41) Servo-assistance direction assistée à rappel asservi type Citroën

**SUSPENSION**

- 45) Suspension AV (photo D) Type de ressort hydropneumatique  
 Front suspension (photo D) Type of spring  
 46) Nombre d'amortisseurs 2  
 Number of shock absorbers  
 47) Suspension AR (Photo E) Type de ressort hydropneumatique  
 Rear suspension (Photo E) Type of spring  
 48) Nombre d'amortisseurs 2  
 Number of shock absorbers  
 49) Système de fixation des roues 5 vis  
 Method of fixation of wheels

**FREINS - BRAKES**

- 50) Système hydraulique à 2 circuits séparés  
 Method of operation  
 51) Servo frein (si prévu) Type : Citroën  
 Servo assistance (if fitted) Type :  
 52) Nombre de maîtres-cylindres commande spéciale Citroën à 1 doseur  
 Number of master-cylinders

	AVANT / FRONT	ARRIERE / REAR
53) Nombre de cylindres par roue Number of cylinders per wheel	4 <del>1-2</del>	2
54) Alésage Bore	42 mm	30 mm
<b>Freins à tambour / Drum brakes</b>		
55) Diamètre intérieur Inside diameter		
56) Nombre de mâchoires par frein Number of shoes per brake		
57) Surface de freinage par frein Total area per brake		
<b>Freins à disques / Disc brakes</b>		
58) Largeur des sabots Width of brake linings	55 mm	34 <del>44</del> mm
59) Nombre de sabots par frein Number of pads per brake	2	2
60) Surface de freinage par frein Total area per brake	69900 mm <sup>2</sup>	39600 <del>50600</del> mm <sup>2</sup>



**MOTEUR / ENGINE**

- 65) Alésage .. 93,5 mm  
Bore
- 67) Course 85,5 mm  
Stroke
- 68) Cylindrée totale 2347 cm3 69) Cylindrée maximum autorisée 2347 cm3  
Total cylinder-capacity Maximum cylinder-capacity allowed
- 70) Culasse : matériau alliage d'aluminium 71) Nombre 1  
Head : material Number
- 72) Type de vilebrequin monobloc à contrepoids Coulé / estampé estampé  
Type of crankshaft rapportés Moulded / stamped
- 73) Nombre de paliers de vilebrequin 5  
Number of crankshaft main bearings
- 74) Diamètre maximal des manetons de vilebrequin 64,05 mm  
Maximum diameter of the big end journal
- 75) Tête de bielle : type lisse diamètre 54 ou 53,5 mm  
Connecting rod big end type
- 76) Matériau des chapeaux des paliers de vilebrequin fonte  
Material of bearing cap
- 77) Matériau du volant moteur acier  
Material of flywheel
- 78) Matériau du vilebrequin acier  
Crankshaft material
- 79) Matériau de la bielle acier  
Connecting rod material
- 80) Système de graissage : carter sec - carter humide carter humide  
Lubrication system : dry-sump - oil in sump
- 81) Nombre de pompes à huile 1  
Number of oil pumps

**Moteur 4 temps / 4 stroke engines**

- 82) Nombre d'arbres à cames 1 Emplacement dans le carter moteur  
Number of camshafts Location
- 83) Système de commande pignons et chaîne  
Type of camshaft drive
- 84) Système de commande des soupapes culbuteurs commandés par tiges et poussoirs  
Type of valve operation
- 85) Nombre de soupapes d'admission par cylindre 1  
Number of inlet valves per cylinder
- 86) Nombre de soupapes d'échappement par cylindre 1  
Number of exhaust valves per cylinder
- 87) Nombre de distributeurs 1  
Number of distributors
- 88) Nombre de bougies par cylindre 1  
Number of spark plug per cylinder



**TRANSMISSION AUX ROUES / DRIVE TRAIN**

**Embrayage / Clutch**

- 90) Nombre de disques 1  
 Number of plates \_\_\_\_\_
- 91) Système de commande par pédale et câble  
 Method of operating clutch \_\_\_\_\_

**Boîte de vitesses / Gear-box**

- 92) Contrôle manuel, marque Citroën  
 Manual type, make \_\_\_\_\_
- 93) Nombre de rapports AV 5  
 Number of gear-box ratios forward \_\_\_\_\_
- 94) Boîte automatique, marque \_\_\_\_\_  
 Automatic, make \_\_\_\_\_
- 95) Nombre de rapports AV \_\_\_\_\_  
 Number of gear-ratios forward \_\_\_\_\_

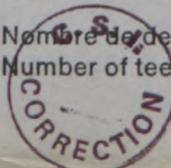
96	Manuelle / Manual		Automatique		Supp. manuel / Automatique			
	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth
1	3,166	12/38						
2	1,833	18/33						
3	1,25	28/35						
4	0,939	33/31						
5	0,733	45/33						
6								
M. AR / Rev.	3,153	13/41						

- 97) Surmultiplication type \_\_\_\_\_  
 Overdrive type \_\_\_\_\_
- 98) Nombre de dents \_\_\_\_\_  
 Number of teeth \_\_\_\_\_
- 99) Rapport Ratio \_\_\_\_\_
- 100) Vitesses en marche AV avec surmultiplication \_\_\_\_\_  
 Forward gears on which overdrive can be selected \_\_\_\_\_



**Pont/moteur / Final drive**

- 101) Type du pont moteur renvoi réducteur  
 Type of final drive \_\_\_\_\_
- 102) Type de différentiel satellites et planétaires  
 Type of differential \_\_\_\_\_
- 103) Nombre de dents ~~13 x 62~~ ou 12 x 62  
 Number of teeth 13 x 59
- 104) Rapport Ratio ~~4,769~~ ou 5,166  
4,538



FISA = Transfert en Gr.A

Photo C



Photo D

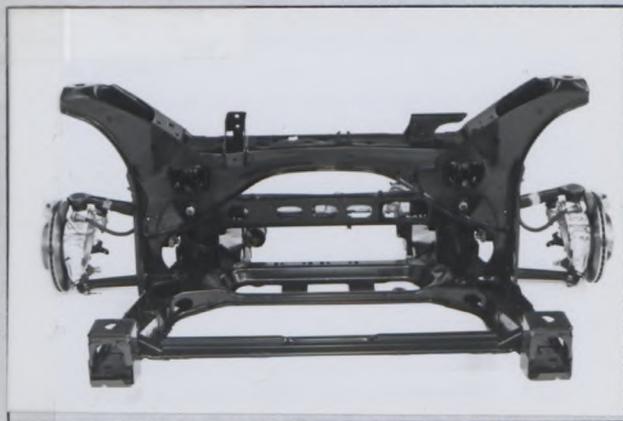


Photo E

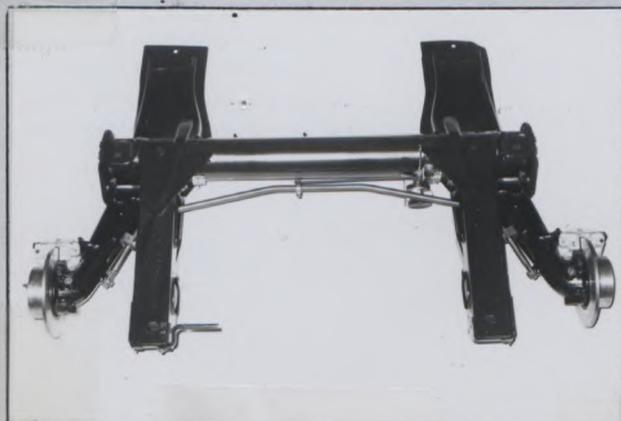


Photo F

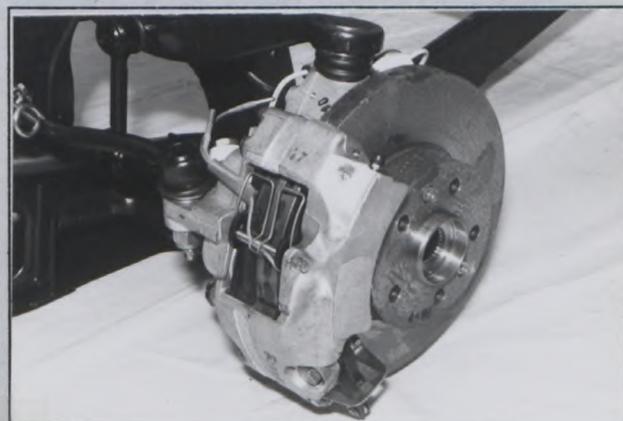


Photo G



Photo H

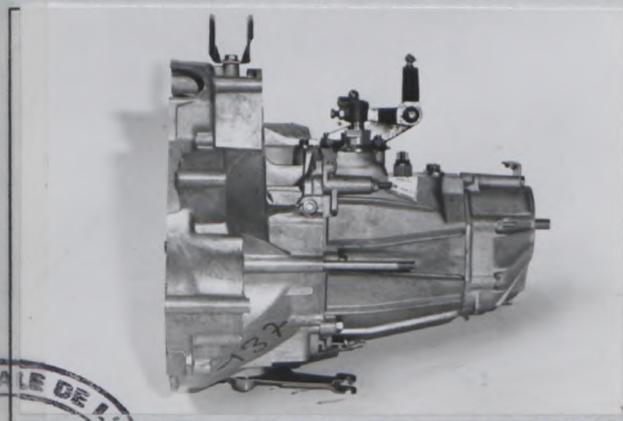


Photo I



Photo J

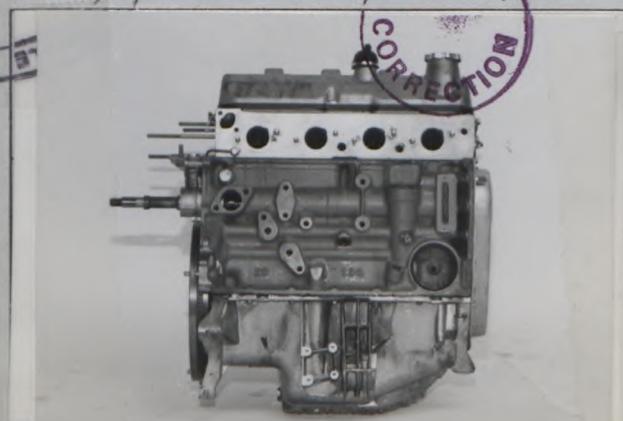
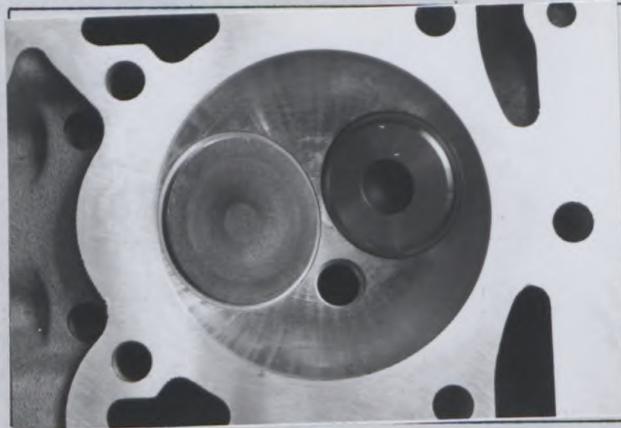


Photo K



Informations supplémentaires  
Additional informations.



COMPLÉMENT POUR LES GROUPES 1 ET 3  
DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

ADDITIONAL DATA FOR GROUPS 1 AND 3  
TO THE INTERNATIONAL SPORTING CODE

**CAPACITÉS ET DIMENSIONS / CAPACITIES AND DIMENSIONS**

- 110) Voie AV / Front track 1482 mm
- 111) Voie AR / Rear track 1368 mm
- 112) Garde au sol (pour vérification de la voie)  
Ground clearance (for verification of the track) 155 mm en position "route"
- 113) Hauteur hors-tout de la voiture / Overall height of the car 1360 mm en position "route"
- 114) Capacité du réservoir d'essence (y compris la réserve)  
Fuel tank capacity (including reserve) 68 l.
- 115) Nombre de places 5 116) Poids 1270 kg  
Seating capacity Weight

**EQUIPEMENT ET GARNITURES / ACCESSORIES AND UPHOLSTERY**

- 120) Chauffage intérieur : oui ~~XXXXX~~  
Interior heating : yes - no
- 121) Climatisation (sur option) : oui ~~XXXXX~~  
Air conditioning (in option) : yes - no
- 122) Sièges AV : type sièges séparés  
Front seats : type
- 123) Sièges AR : type banquette  
Rear seats : type

**ROUES / WHEELS**

- 124) Matériau alliage aluminium  
Matériel
- 125) Poids unitaire (roue nue) 6,6 kg (tolérance ± 5%)  
Unitary weight (bare wheel)
- 126) Diamètre de la jante 353,4 mm (14 pouces)  
Rim diameter
- 127) Largeur de la jante 152,4 mm (6 pouces)  
Rim width

**SUSPENSION**

- 130) Stabilisateur AV (si prévu) barre anti-roulis  
Front stabilizer (if fitted)
- 131) Stabilisateur AR (si prévu) barre anti-roulis  
Rear stabilizer (if fitted)



**MOTEUR / ENGINE**

- 135) Cylindrée par cylindre / Capacity per cylinder 586,75 cm<sup>3</sup>
- 136) Chemises : oui / ~~non~~  
Sleeves : yes / no.
- 137) Nombre d'orifices d'admission par cylindres 1  
Number of inlet ports per cylinder
- 138) Nombre d'orifices d'échappement par cylindre 1  
Number of exhaust ports per cylinder
- 139) Rapport volumétrique 8,75/1  
Compression ratio
- 140a) Volume de la chambre de combustion (minimum) 75 cm<sup>3</sup>  
Volume of the combustion chamber
- 140b) Volume de la chambre de combustion dans la culasse 84 cm<sup>3</sup>  
Volume of combustion chamber in head
- 141) Épaisseur du joint de culasse 1,20 mm  
Thickness of head gasket inter tightened
- 142) Piston, matériau alliage d'aluminium  
Piston, material
- 143) Nombre de segments 3  
Number of rings
- 144) Distance de la médiane de l'axe du piston au sommet du piston 64,10 mm  
Distance from gudgeon pin center line to highest point of piston crown
- 145) Capacité du réservoir - carter 5,8 litres  
Capacity, lubricant
- 146) Radiateur d'huile : oui - non non  
Oil cooler : yes - no
- 147) Capacité du circuit de refroidissement 12,3 litres  
Capacity of cooling system
- 148) Ventilateur (si prévu), diamètre 304 mm Matériau matière plastique  
Cooling fan (if fitted), diameter Material
- 149) Nombre de pales du ventilateur 10  
Number of fan blades
- 150) Paliers vilebrequin, type lisse diamètre 63,54 ou 64,04 mm  
Crankshaft main bearings, type diameter
- 151) Poids volant (nu) 13,7 kg  
Weight of flywheel (clean)
- 152) Poids du volant avec couronne de démarreur 14,4 kg  
Weight of flywheel with starter ring
- 153) Poids du volant avec embrayage 22,1 kg  
Weight of flywheel with clutch
- 154) Poids du vilebrequin 18,9 kg  
Weight of crankshaft
- 155) Poids de la bielle 0,860 kg  
Weight of con-rod
- 156) Poids du piston avec axe et segments 0,920 kg  
Weight of piston with rings and pin







FISA - Transfert en Gr.A

**TRANSMISSION AUX ROUES / WHEEL DRIVE**

**Embrayage / clutch**

- 210) Type à diaphragme
- 211) Diamètre / Diameter 235 mm
- 212) Diamètre des garnitures : intérieur 155 mm extérieur 228,6 mm  
 Diameter of linings : interior outside
- 213) Nombre de disques 1  
 Number of discs

**Boîte de vitesses / Gear-box**

- 215) Nombre de rapports AV synchronisés 5  
 Number of forward synchronised ratios
- 216) Emplacement de la commande sur console centrale  
 Location of the gear lever
- 217) Boîte automatique - emplacement de la commande \_\_\_\_\_  
 Automatic gear-box - location of gear lever
- 218) Surmultiplication - type \_\_\_\_\_  
 Overdrive type
- 219) Rapport de surmultiplication \_\_\_\_\_  
 Overdrive ratio

**Pont moteur - Final drive**

- 220) Type du pont autobloquant (si prévu) \_\_\_\_\_  
 Type of limited slip differential (if provided)
- 221) Nombre de dents du couple ~~couple~~ réducteur 13/62 ou 12/62  
 Number of teeth of final drive or
- 222) Rapport au couple ~~couple~~ réducteur 4,769 ou 5,166  
 Final drive ratio or



FISA - Transfert en Gr.A

Photo K

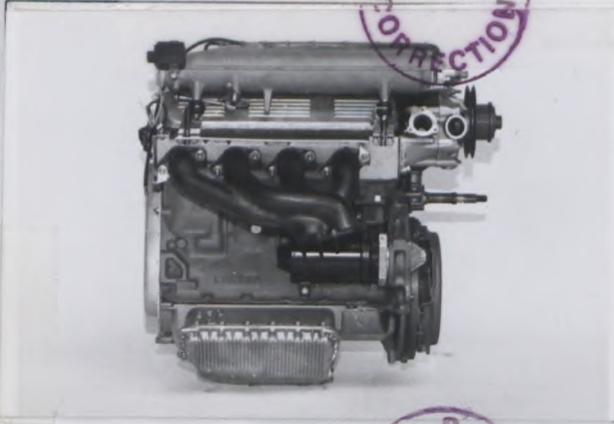


Photo L



Photo M

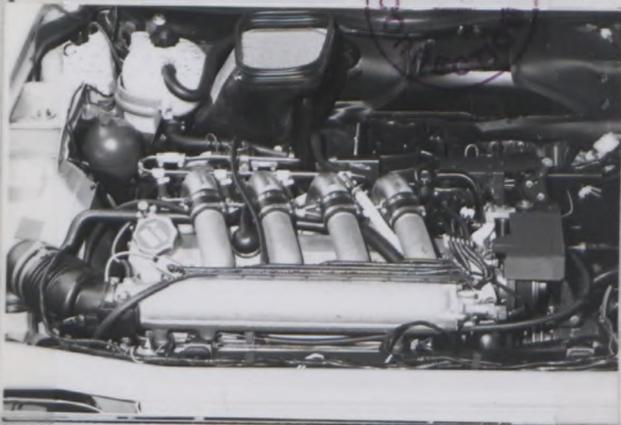


Photo N



Photo P



Photo Q



Photo R



Photo S

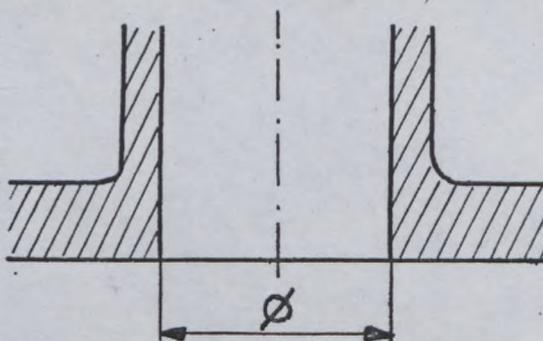


Dessin orifices collecteur admission, face côté culasse.

Drawing inlet manifold ports, side of cylinderhead.

avec dimensions  
with

4 orifices identiques avec  $\varnothing = 40$  mm

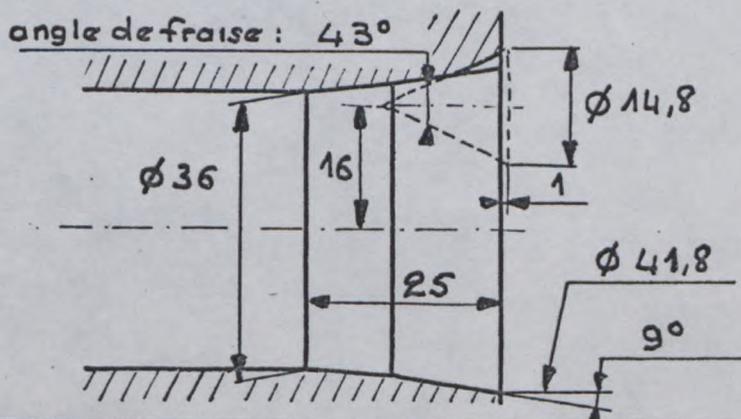


Dessin orifices admission culasse face collecteur:

Drawing of entrance to inlet port of cylinderhead.

avec dimensions  
with

4 orifices identiques au dessin ci-dessous

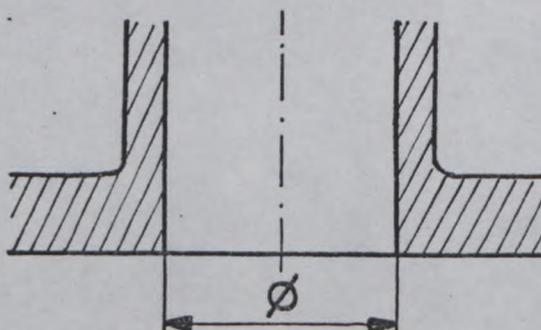


Dessin orifices collecteur échappement face côté culasse.

Drawing of exhaust manifold ports, side of cylinderhead.

avec dimensions  
with

4 orifices identiques avec  $\varnothing = 40$  mm

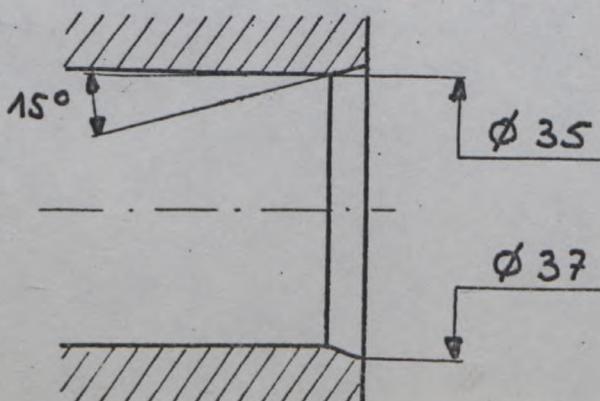


Dessin orifices échappement culasse face collecteur.

Drawing of exit to exhaust port cylinderhead.

avec dimensions  
with

4 orifices identiques au dessin ci-dessous



FISA - Transfert en Gr.A

Photo T

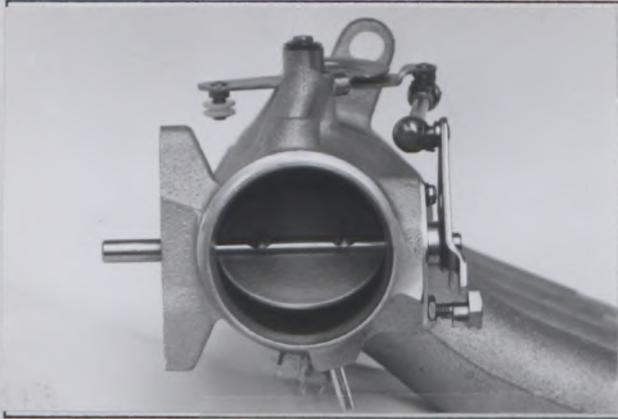


Photo U

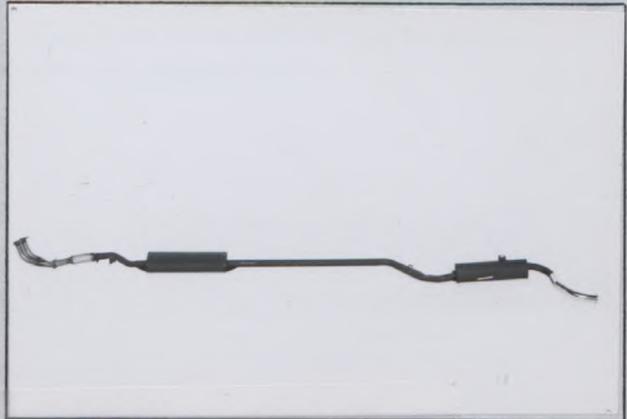
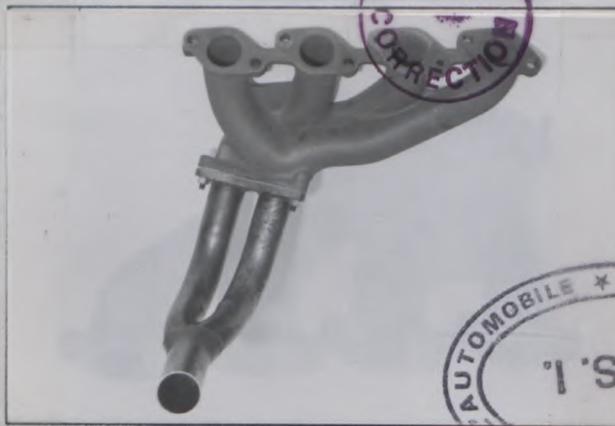


Photo V



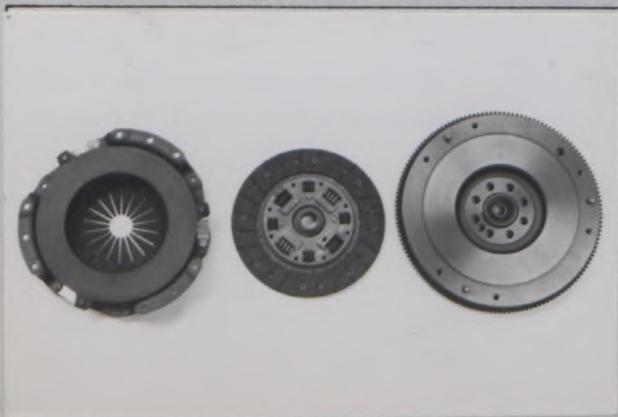
Sortie du collecteur d'échappement : 2 Ø de 40 mm.

Informations supplémentaires

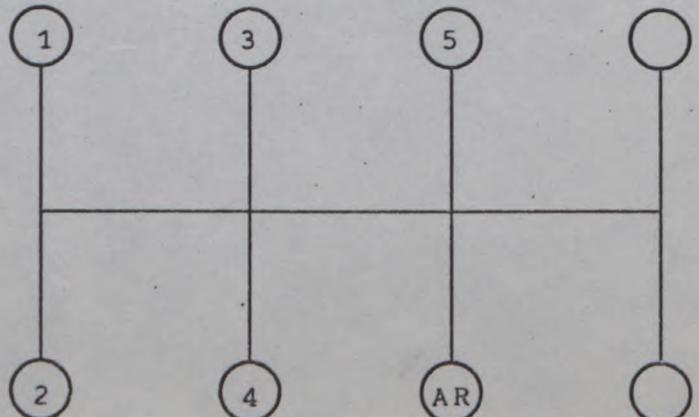
Additional informations



Photo W



Grille de vitesses  
Gear change gate



F.I.A. - Homologation N° **55889**  
**05/02 V**

# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

FISA - Transfert en Gr.A

FICHE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION  
CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

Marque CITROEN Modèle MA série ME (CX 2400 GTI)  
Chassis/Carrosserie \_\_\_\_\_  
Moteur \_\_\_\_\_  
Numéros de série inaugurant les modifications décrites : \_\_\_\_\_  
Date de sortie des premiers véhicules construits avec les modifications : \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Dénomination commerciale après application des modifications : \_\_\_\_\_  
Cette extension d'homologation doit être considérée comme : variante - ~~évolution normale du type~~.

L'homologation est valable du -1. JUL. 1980 19\_\_\_\_ Liste \_\_\_\_\_

Descriptions des modifications :

### ARCEAU DE SECURITE

Fabricant : Société MATTER et OBERMOSER GmbH  
Matière : aluminium Al Zn Mg 1  
Tubes : épaisseur 3 mm, diamètre extérieur 40 mm.  
Résistance à la traction : 36 kg/mm<sup>2</sup>  
Fixation par vis tête six pans 8.8 diamètre 8 mm.



Poids: 14 kg

"le constructeur certifie que la structure de la voiture, arceau compris, est conforme aux normes exigées par la FISA pour les voitures ouvertes".



Signature et cachet  
de l'Autorité Sportive Nationale :

Signature et cachet de la F.I.A. :



1. Hauptbügel

Main Hoop / Arceau Principal

Nahtloses kaltgezogenes

Material: Präzisionsstahlrohr nach  
Material / Matière: DIN 2391 St 52 nbk

Streckgrenze: kg/mm<sup>2</sup>

Elastic Limit / Limite Élastique

355 N/mm<sup>2</sup>

Zugfestigkeit: kg/mm<sup>2</sup>

Tensile Strength / Résistance à la Traction

490-630 N/mm<sup>2</sup>

Durchmesser in mm:

Diameter / Diamètre:

40 mm

Wandstärke in mm:

Wall Thickness / Epaisseur

2 mm

Bemerkungen:

Remarks / Remarques:

Polsterung 9 mm

Bei Ausführung in ALU sind am Hauptbügel Laschen zur Befestigung an der Karosserie angebracht.

AlZn 4,5 Mg 1 nach Herstellerbestimmung verarbeitet und nachbehandelt.

290-345 N/mm<sup>2</sup>

350-390 N/mm<sup>2</sup>

40 mm

3,5 mm

2. Längsstreben

Longitudinal Brace-Rods / Jambes de Force Longitudinales

Nahtloses kaltgezogenes

Material: Präzisionsstahlrohr nach  
Material / Matière: DIN 2391 St 52 nbk

Streckgrenze: kg/mm<sup>2</sup>

Elastic Limit / Limite Élastique

355 N/mm<sup>2</sup>

Zugfestigkeit: kg/mm<sup>2</sup>

Tensile Strength / Résistance à la Traction

490-630 N/mm<sup>2</sup>

Durchmesser in mm:

Diameter / Diamètre:

40 mm

Wandstärke in mm:

Wall Thickness / Epaisseur

2 mm

Bemerkungen: \*

Remarks / Remarques

Polsterung 9 mm

AlZn 4,5 Mg 1 nach Herstellerbestimmung verarbeitet und nachbehandelt.

290-345 N/mm<sup>2</sup>

350-390 N/mm<sup>2</sup>

40 mm

3,5 mm

Flankenschutz in den Türen nach FIA-Bestimmungen zulässig.

3. Diagonalstrebe

Diagonal Strut / Renfort Diagonal

Nahtloses kaltgezogenes

Material: Präzisionsstahlrohr nach  
Material / Matière: DIN 2391 St 52 nbk

Streckgrenze: kg/mm<sup>2</sup>

Elastic Limit / Limite Élastique

355 N/mm<sup>2</sup>

Zugfestigkeit: kg/mm<sup>2</sup>

Tensile Strength / Résistance à la Traction

490-630 N/mm<sup>2</sup>

Durchmesser in mm:

Diameter / Diamètre:

40 mm

Wandstärke in mm:

Wall Thickness / Epaisseur

2 mm

Bemerkungen:

Remarks / Remarques

Polsterung 9 mm

AlZn 4,5 Mg 1 nach Herstellerbestimmung verarbeitet und nachbehandelt.

290-345 N/mm<sup>2</sup>

350-390 N/mm<sup>2</sup>

40 mm

3,5 mm



4. Befestigung

Connection / Fixation

Art:

Type / Type

6-kt.-Schrauben 8.8 DIN 933 M 8 x 30

Schraubengröße:

Screw Dimensions / Dimensions de Vis

6-kt.-Schrauben 8.8 DIN 931 M 8 x 55

Bemerkungen:

Remarks / Remarques

Gegenplatte Hauptbügel  
60 x 40 x 4 mm

Gegenplatte Hauptbügel  
60 x 80 x 6 mm

5. Verbindungstelle

Connection Points / Points Connection

gepolstert / nach FIA-Vorschr.

05/02 V

# ONS

FISA = Transfert en Gr.A

OBERSTE NATIONALE SPORTKOMMISSION  
FÜR DEN AUTOMOBILSPORT IN DEUTSCHLAND  
6000 FRANKFURT AM MAIN - BASELER PLATZ 6

## ZERTIFIKAT

für Überrollbügel / Überrollkäfig / Ersatzkonstruktion

Laut Prüfbericht Nr.: 102-99/67

Hersteller: Matter + Obermoser GmbH + Co TOJ KG  
Industriegebiet, 7523 Graben-Neudorf

Telefon: 07255/5C71-3 Telex : 7822215

	STAHL	ALUMINIUM	STAHL	ALU
Typ: Bügel	09.01.1 RL	A.09.01.1 RL	Gewicht: 14 kg	9 kg
Käfig	09.01.2 RL	A.09.01.2 RL	22 kg	14 kg

### Verwendung in Fahrzeugen

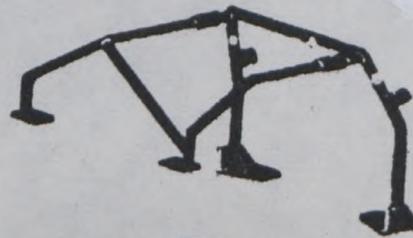
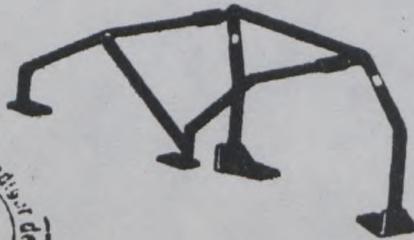
Fabrikat Citroen

Typ Serie

Gruppe 1  
1

Bügel  
Käfig

CX



Hiermit wird bestätigt, daß der beschriebene Überrollbügel den Anforderungen des Internationalen Automobil Sportgesetzes der FIA und den hierzu erlassenen Bestimmungen der ONS entspricht.

Frankfurt/Main, den 02.05.80



*Haas*



O.N.S. - GmbH  
Baseler Platz 6  
6000 Frankfurt 1

Unterschrift

# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

**FISA = Transfert en Gr.A**

FICHE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION  
CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

Marque CITROEN Modèle MA série ME (CX 2400 GTI)

Numéros de série inaugurant les modifications décrites : \_\_\_\_\_  
Châssis/Carrosserie \_\_\_\_\_  
Moteur \_\_\_\_\_

Date de sortie des premiers véhicules construits avec les modifications : Juin 1980

Dénomination commerciale après application des modifications : MA série MT (CX 2400 GTI)

Cette extension d'homologation doit être considérée comme : variante - évolution normale du type.

L'homologation est valable du 1 JAN 1981 19 \_\_\_\_\_ Liste \_\_\_\_\_

Descriptions des modifications :

- 103 et 221 - Nombre de dents : 13 x 59 (remplace le 13 x 62)
- 104 et 222 - Rapport au couple : 4,538 (contre 4,769)
- 110 - Voie avant : 1522 mm (rallongement des bras), contre 1482 précédemment.

Photo A

Photo B



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
S.A.  
AUTOMOBILE

Signature et cachet de la F.I.A. :

C.S.  
CORRECTION

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

PRODUCTION CERTIFICATE

03/03E  
03/03E

Constructeur : ..... CITROEN .....

Date .Octobre. 1978

Manufacturer

Modèle de voiture

Type ou désignation commerciale

: ... MA série ME .....

: ... CX 2400 GTI .....

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : . Avril. 1978

Production mensuelle

Production périod à/to : . Juin. 1978

Monthly production

PRODUCTION DU DEFLECTEUR D'AIR

DE CAPOT n° ZC 9855 343 U

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : Monsieur .George. TAYLOR ...

Quality

: Président du Directoire ...

Position

des Automobiles Citroën

*Taylor*

	Mois/Année Month/year	Nombre Number
1	Avril 1978	5.000
2	Mai 1978	3.000
3	Juin 1978	4.000
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
TOTAL		12.000
Observations : Remarks		

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : ..... **CITROEN** .....

Date **.Octobre. 1978**

Manufacturer

04/01V

Modèle de voiture  
: ... **MA.série. ME** .....

Type ou désignation commerciale  
: ... **CX. 2400.GTI** .....

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : **. Avril. 1978**

Production mensuelle

Production périod à/to : **. Juin. 1978**

Monthly production

**PRODUCTION DU DEFLECTEUR D'AIR**

**DE CAPOT n° ZC 9855 343 U**

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : **Monsieur. George. TAYLOR** ...

Quality : **Président du Directoire** ...

Position **des Automobiles Citroën**

*Taylor*

Mois/Année Month/year	Nombre Number
1 Avril 1978	5.000
2 Mai 1978	3.000
3 Juin 1978	4.000
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
<b>TOTAL</b>	<b>12.000</b>
Observations : Remarks	

# NOTICE DESCRIPTIVE DU VÉHICULE AUTOMOBILE Type MA Série ME



CONSTRUIT PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN

Régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

Capital : 965 860 000 F — 117 à 167, quai André-Citroën - 75747 PARIS CEDEX 15

R.C. Paris B 642050199 - SIRET : 642050199 00016

Marque : CITROËN.

Type : MA série ME.

Genre : voiture particulière.

Poids total autorisé en charge : 1 850 kg.

Poids total roulant autorisé : 3 150 kg.

Démarrage en côte avec remorque de 1 300 kg : pente de 12 %.

Nombre de place assises (y compris le conducteur) : 5.

## I. — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

2 essieux et 4 roues, roues avant motrices.

Pneumatiques : 185 HR - 14 XVS à l'avant, à l'arrière et en roue de secours ou similaires.

Caisse monocoque fixée par liaisons élastiques à un cadre supportant l'ensemble motopropulseur et les essieux avant et arrière.

Moteur à l'avant, incliné de 30° vers l'avant, son axe est perpendiculaire à l'axe du véhicule.

Cabine de conduite en arrière du moteur.

## II. — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement	2,845 m
Voie avant	1,474 m
Voie arrière	1,360 m
Longueur du véhicule carrossé toutes saillies comprises	4,67 m
Largeur du véhicule carrossé toutes saillies comprises	1,73 m
Hauteur du véhicule (à vide, en roulage)	1,36 m
Porte-à-faux du véhicule, toutes saillies comprises au-delà de l'essieu extrême :	
— vers l'avant	1,057 m
— vers l'arrière	0,764 m
Hauteur libre au-dessus du sol	0,155 m
Poids du véhicule carrossé, à vide en ordre de marche	1 375 kg
— sur l'avant	935 kg
— sur l'arrière	440 kg
Poids total maximal autorisé en charge	1 850 kg
— sur l'avant (maxi à ne pas dépasser)	1 100 kg
— sur l'arrière (maxi à ne pas dépasser)	750 kg
Poids total roulant maximal autorisé :	
— avec remorque freinée de 1 300 kg	3 150 kg
— avec remorque non freinée de 680 kg	2 630 kg

## III. — MOTEUR

Description du moteur :

CITROËN, type M 23/622.

Moteur à explosion, 4 temps, 4 cylindres en ligne.

Alésage : 93,5 mm - Course : 85,5 mm - Cylindrée : 2 347 cm<sup>3</sup>.

Rapport volumétrique de compression : 8,75/1.

Refroidissement : par eau, radiateur, thermostat et ventilateur électrique à l'avant.

Capacité du système de refroidissement : 12,3 l, y compris le système de chauffage.

Filtre à air : sec à éléments filtrants.

Emission de polluants :

Véhicule conforme à l'arrêté ministériel du 16 janvier 1975 (y compris en ce qui concerne les éléments de ralenti).

Alimentation : par pompe et système d'injection électronique.

La tubulure d'admission est composée d'un boîtier central d'où partent les quatre conduits d'alimentation de cylindre.

Carburant normalement utilisé : essence.

Réservoir de carburant d'une contenance de 68 litres, fixé par sangles sous le plancher du coffre.

La consommation conventionnelle de carburant, mesurée dans les conditions normalisées définies dans la circulaire du 7 mars 1975 ressortit à :

B.V. mécanique	B.V. convertisseur	
8,1	9	litres pour 100 km à la vitesse stabilisée de 90 km/h,
10,1	11,7	litres pour 100 km à la vitesse stabilisée de 120 km/h,
15,2	14	litres pour 100 km sur le parcours conventionnel de type urbain dans les conditions normalisées définies en annexe II à la circulaire.

Distribution :

Commande de distribution par chaîne côté droit.

Allumage :

Par batterie et bobine. Avance dynamique : 25° à 2 500 tr/mn.

Dispositif d'antiparasitage agréé.

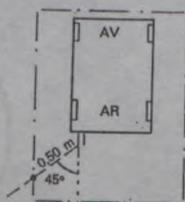
Dispositif d'échappement :

Il est constitué par 1 pot de prédécente situé dans l'axe du véhicule et 1 pot arrière.

Marquage des pots : MA-CW.

Niveau sonore général : 78 dBA, mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974).

Niveau sonore au point fixe : 84,5 dBA, mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 14 avril 1975 au régime stabilisé de 3 600 tr/mn dans la configuration reproduite par le croquis ci-dessous :



## Renseignements additionnels :

Graissage : sous pression.

Alimentation électrique du véhicule : 12 volts, 1 batterie de 300/60 Ah.

Performances du moteur :

Vitesse de rotation maximale :

— 5 600 tr/mn avec B.V. mécanique ;

— 5 500 tr/mn avec B.V. convertisseur.

Vitesse de rotation correspondant au régime de couple maximum :

3 600 tr/mn.

Couple maximum : 20,1 mkg DIN.

Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maximum :

4 800 tr/mn.

Puissance maximum : 128 ch DIN.

Puissance administrative : 13 CV (treize).

## IV. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Modèle à B.V. mécanique :

Embrayage entre moteur et boîte de vitesses, à disque unique fonctionnant à sec, commandé par pédale.

Boîte de vitesses sans prise directe comportant 5 rapports avant synchronisés et 1 rapport arrière ; la commande est mécanique, elle se fait par un levier situé au plancher.

Modèle à B.V. convertisseur :

Boîte de vitesses comportant 3 rapports avant et 1 rapport arrière, synchronisés, avec convertisseur de couple homocinétique de rapport 2,8/1 et embrayage automatique.

L'arbre secondaire porte le pignon de renvoi.

Le différentiel commande, par l'intermédiaire d'arbres de transmission munis de joints homocinétiques, les roues avant qui sont motrices et directrices. Poussées et réaction absorbées par les bras de roue.

Démultiplication de la transmission :

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte		Renvoi	Démultiplication totale	
	B.V. mécanique	B.V. convertisseur		B.V. mécanique	B.V. convertisseur
1 <sup>re</sup>	3,166	2,176	13/62	15,102	10,381
2 <sup>e</sup>	1,833	1,133		8,743	5,405
3 <sup>e</sup>	1,25	0,75		5,962	3,577
4 <sup>e</sup>	0,939	—		4,48	—
5 <sup>e</sup>	0,733	—		3,497	—
AR	3,153	2,388	—	15,041	11,394

Avec des pneumatiques de 185 HR - 14 XVS dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,970 m au régime du moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaison des vitesses	Vitesses en km/h	
	B.V. mécanique	B.V. convertisseur
1 <sup>re</sup>	7,8	11,38
2 <sup>e</sup>	13,5	21,86
3 <sup>e</sup>	19,8	33,04
4 <sup>e</sup>	26,4	—
5 <sup>e</sup>	33,8	—
AR	7,9	10,37

La vitesse maximale théorique du véhicule ressort à 189 km/h environ avec B.V. mécanique et à 181 km/h environ avec B.V. convertisseur. Autres montes de pneumatiques autorisées : 185 R - 14 X M + S à l'avant, à l'arrière et en roue de secours.

Indicateur de vitesse sur la planche de bord.

## V. — SUSPENSION

A l'avant : les roues sont indépendantes.

Chaque pivot de roue est relié au cadre d'essieux par 2 bras à articulation longitudinale, incliné de 10° vers l'avant, formant un parallélogramme. Le bras supérieur de chaque parallélogramme vient prendre appui sur le piston du cylindre de suspension par l'intermédiaire d'une tige de poussée et sur les butées par l'intermédiaire d'une palette. Les bras supérieurs sont reliés par une barre stabilisatrice.

A l'arrière : les roues sont indépendantes.

Chaque moyeu de roue est relié au cadre d'essieux par un bras à articulation transversale. Le bras vient prendre appui sur le piston du cylindre de suspension par l'intermédiaire d'une tige de poussée et sur les butées par l'intermédiaire d'une palette. Les bras sont reliés par une barre stabilisatrice.

La suspension est du type hydropneumatique ; elle est alimentée par un réservoir, une pompe haute pression, un accumulateur hydropneumatique équipé d'un régulateur, un distributeur de pression et deux correcteurs. Les pressions de suspension avant d'une part et arrière d'autre part, s'équilibrent automatiquement.

Capacité du réservoir de fluide : 4,250 l.

Volume de l'accumulateur hydropneumatique : 0,400 l.

Pression maximale de l'accumulateur hydropneumatique : 175 bar.

Pression maximale d'utilisation : 175 bar.

## VI. — DIRECTION

Type à crémaillère.

Liaison aux pivots de roues par barre d'accouplement.

La direction est assistée par une commande hydraulique alimentée par le circuit de la voiture. En cas de défaillance du système d'assistance hydraulique, la commande mécanique reste entière. Un dispositif d'asservissement permet d'augmenter l'effort au volant en fonction de la vitesse du véhicule.

— Démultiplication : 1/13,5 env.

— Diamètre de braquage : 11,80 m env.

## VII. — FREINAGE

Dispositif principal : agissant sur les 4 roues.

A disques sur les moyeux de roues AV et AR.

Il est commandé par une pédale, à portée du pied droit du conducteur, qui actionne un doseur.

L'énergie du circuit avant est puisée dans un accumulateur indépendant de 0,380 l alimenté en priorité par l'accumulateur principal, lui-même alimenté par le réservoir et la pompe haute pression décrits au chapitre précédent : § V. — SUSPENSION.

L'énergie du circuit arrière est puisée directement dans la réserve constituée par les blocs hydropneumatiques de suspension AR, et dont la pression assure la limitation en fonction de la charge sur l'essieu AR. Le réservoir est équipé d'un indicateur de niveau minimum, relié électriquement à un témoin sur le tableau de bord.

La pression minimale indiquée par le contacteur de l'avertisseur lumineux est de 80 bar.

Un interrupteur permet de vérifier le bon fonctionnement électrique de ce témoin.

- Diamètre des cylindres de roues { - avant : 2 X 2 opposés de 42 mm, - arrière : 2 opposés de 30 mm.
- Diamètre des disques de roues { - avant : 260 mm, - arrière : 233,5 mm.

Surface totale du frein principal : 316 cm<sup>2</sup>.

Dispositif de secours et d'immobilisation : un levier au plancher, entre les deux sièges avant, actionné par l'intermédiaire d'une tringle et de câbles, les plaquettes de frein sur les disques des roues avant.

Surface totale du frein de secours et d'immobilisation : 49 cm<sup>2</sup>. Rapport des bras de leviers du frein de secours et d'immobilisation : 1/123.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 août 1955 (modifié en dernier lieu le 21 novembre 1975) relatif au freinage.

- Indépendance des deux dispositifs : totale.

#### VIII. — CARROSSERIE

Conduite intérieure : 2 places à l'avant, 3 places à l'arrière.

Longueur intérieure du pare-brise à la lunette AR ..... 2,80 m  
Largeur intérieure aux coudes :

- à l'avant ..... 1,40 m
- à l'arrière ..... 1,38 m

Hauteur intérieure du plancher au pavillon ..... 1,09 m

Les diverses parties de la caisse, plancher, montants, panneaux, portes, etc., sont en tôle d'acier; les éléments de l'ossature de caisse, des portes, etc., sont assemblés par points de soudure.

4 portes s'ouvrant vers l'avant, ouverture à bouton-poussoir avec cran de sécurité.

Glaces de portes et lunette AR en verre de sécurité.

Pare-brise en verre de sécurité agrée.

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des arrêtés ministériels des :

- 19 décembre 1958 (modifié en dernier lieu le 1<sup>er</sup> août 1968) relatif aux aménagements intérieurs et extérieurs ;

- 5 février 1969 (modifié en dernier lieu le 22 juillet 1974) relatif à la protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc ;

- 5 février 1969 (modifié en dernier lieu le 20 mai 1974) relatif à la résistance des serrures et charnières des portes latérales ;

- 5 février 1969 (modifié en dernier lieu le 11 août 1971) relatif aux ancrages pour ceintures de sécurité.

#### IX. — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

##### A l'avant :

- 2 feux de route et de croisement réglables par vis ;
- Incorporés dans le pare-choc :
  - 2 feux de position,
  - 2 indicateurs de changement de direction ;
- 2 feux de brouillard.

##### A l'arrière :

- 2 blocs optiques, chaque bloc optique comprenant :
  - un feu rouge,
  - un signal de freinage,
  - un feu de recul,
  - un indicateur de changement de direction,
  - un feu de brouillard,
  - un dispositif réfléchissant ;
- Un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Tous ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

#### X. — DIVERS

Ce véhicule est muni de :

- 1 essuie-glace électrique à 2 vitesses, sur pare-brise,
- 1 dispositif lave-glace,
- 1 rétroviseur intérieur et 1 extérieur côté gauche, conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 1969 (modifié en dernier lieu le 26 juin 1970),
- avertisseurs sonores d'un type agrée,
- 1 dispositif antivol de direction conforme à l'arrêté ministériel du 18 février 1971.

L'accessibilité de toutes les commandes susceptibles d'être actionnées en marche, satisfait aux prescriptions de l'article R 78-2 du Code de la Route.

Plaque constructeur sous le capot, sur le passage de roue droit.

Marque à froid (type et numéro d'ordre dans la série du type encadrés du poinçon du constructeur) sur la tôle de fermeture d'extension avant droite de la caisse, au-dessus du passage de roue.

Plaque moteur à l'extrémité du moteur, côté droit.

Plaques d'immatriculation à l'avant et à l'arrière conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954.

Le numérotage dans la série du type commence au n° 00 ME 5001 pouvant aller jusqu'à 99 ME 9999, les deux lettres incorporées au nombre ne faisant que rappeler la série.

Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62, R. 69 à R. 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.

#### PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 23-02-1977, que le véhicule n° 00 ME 0003 à moteur n° 0786 000 005 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série CITROËN, type MA série ME, satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 62, R. 69 à R. 97, R. 103 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

Paris, le 29 mars 1977.  
L'ingénieur des T.P.E. (Mines)  
(signé : LOURD)

Paris, le 29 mars 1977.  
L'ingénieur des Mines  
(signé : GERIN)

Vu et approuvé :  
Enregistré sous le n° AU-2084-77  
Paris, le 29 mars 1977  
L'ingénieur en chef des Mines  
(signé : JOURDAN)

#### REG. AU. N° 2438-77

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception, a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules. Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'ordre dans la série du type : 00 ME 5001.

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1977.  
L'ingénieur des T.P.E. (Mines)  
(signé : LOURD)

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1977.  
L'ingénieur des Mines  
(signé : GERIN)

Vu et approuvé :  
Enregistré sous le n° AU-2438-77  
Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1977.  
L'ingénieur en chef des Mines  
(signé : JOURDAN)

#### CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Société Anonyme AUTOMOBILES CITROËN, constructeurs, certifions :

a) que le véhicule :

1. Genre ..... V.P.  
2. Marque ..... CITROËN  
3. Type ..... MA série ME

4. Numéro dans la série du type ....

5. Source d'énergie ..... ES  
5 bis. Cylindrée (en cm<sup>3</sup>) ..... 2 347  
6. Puissance administrative ..... 13 CV (treize)  
7. Carrosserie ..... CI 4P  
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) ..... 5  
9. Poids à vide en ordre de marche ..... 1 375 kg  
10. Poids total autorisé en charge ..... 1 850 kg  
11. Poids total roulant autorisé ..... 3 150 kg

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) que ce véhicule sort de nos usines, le :

pour être livré à :

Fait à Paris, le :

**SPECIMEN**

*[Signature]*



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : ...CITROEN.....

Date . Août . 1978 .

Manufacturer

Modèle de voiture  
: ..MA série.ME.....

Type ou désignation commerciale  
: ..CX. 2400.GTL.....

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : Janvier .1978

Production mensuelle

Production périod à/to : Mars..1978

Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : ..M..George.TAYLOR.....

Quality : ..Président du Directoire  
Position des Automobiles Citroën

Mois/Année Month/year	Nombre Number
1 Janvier 1978	2044
2 février 1978	2816
3 M a r s 1978	3250
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
TOTAL	8110
Observations : Remarks	

*George Taylor*

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

5689

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : ...CITROEN.....

Date ..Août .1978.

Manufacturer

Modèle de voiture  
: ...MA.série ME.....

Type ou désignation commerciale  
: ...CX 2400 GTI.....

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : Juin .1978.

Production mensuelle

Production périod à/to : Septembre .78

Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : ...M. George. TAYLOR.....

Quality

: ...Président. du. Directoire

Position

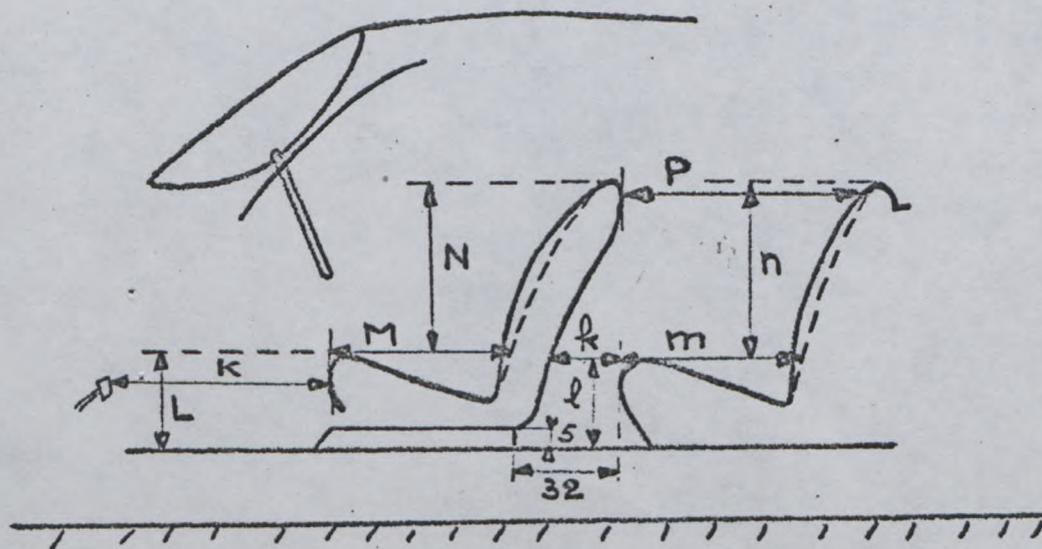
des Automobiles Citroën

Mois/Année Month/year	Nombre Number
1 Juin 1978	1663
2 Juil.-Août 78	1870
3 Septembre 78	1860
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
TOTAL	5393
Observations : Remarks	

Marque : CITROEN

Modèle : MA série ME

FIA N° :



K = 460 mm

L = 275 mm

M = 480 mm

N = 420 mm

P = 880 mm

k = 370 mm

l = 320 mm

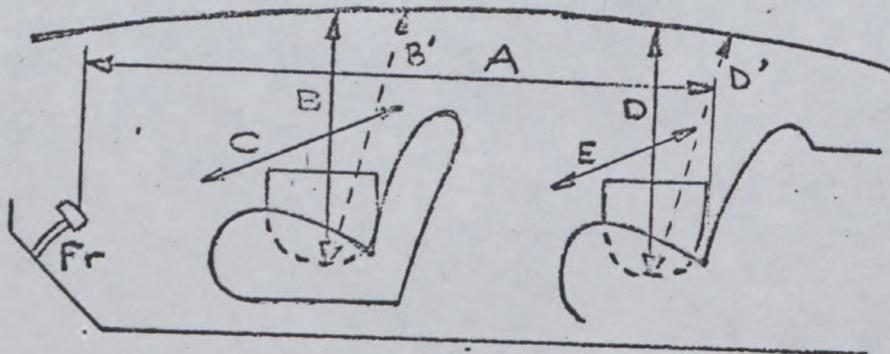
m = 450 mm

n = 390 mm

Marque : CITROEN

Modèle : MA série ME

FIA n° :



- A = 2061 mm
- B = 960 mm
- C = 1430 mm
- D = 910 mm
- E = 1380 mm

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : CITROEN

Date 10 Novembre 1977

Manufacturer

Modèle de voiture : MA série ME

Type ou désignation commerciale : CX 2400 GT 1

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : Juin 1977

Production mensuelle

Production périod à/to : Novembre 1977

Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : Mr. George TAYLOR

Quality : Président du Directoire
Position : des Automobiles CITROEN

Table with 2 columns: Mois/Année / Month/year and Nombre / Number. Rows include production counts for June, July, September, October, and November 1977, totaling 5,213 units. Includes an Observations/Remarks section at the bottom.

Handwritten signature: TAYLOR